

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 23 septembre 2019 à 19 h à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est absent M. le conseiller Denis Darveau.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2019-09-249

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation, et qui se décrit comme suit :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Directrice des loisirs et agente aux communications / Engagement
 - H.2 Travaux de raccordement au réseau d'égout sanitaire / Octroi de contrat
 - H.3 Travaux de raccordement aux réseaux municipaux – Immeubles sis au 271 et 273, rue De Champlain / Octroi de contrat
 - H.4 Usine de filtration – Travaux de réfection de la galerie (entrée principale)
 - H.5 Travaux de raccordement aux réseaux municipaux – Immeuble sis au 341, rue Melchers / Octroi de contrat
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2019-09-250

H.1 DIRECTRICE DES LOISIRS ET AGENTE AUX COMMUNICATIONS / ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT le processus de recrutement afin de combler le poste de directeur des loisirs et agent aux communications vacant depuis le 13 juillet 2019;

23 septembre 2019

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 20 septembre 2019 émise par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 23 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'engagement de Marie Gauvreau-Leblanc au poste de directrice des loisirs et agente aux communications selon les termes et conditions stipulés au contrat à durée déterminée de 36 mois débutant le 21 octobre 2019.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat d'engagement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-09-251

H.2 TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le règlement 921 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;

CONSIDÉRANT la demande de raccordement au réseau d'égout sanitaire déposée pour la propriété sise au 1361, rue De Frontenac;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 948 sur la gestion contractuelle, deux entreprises ont été sollicitées afin de réaliser lesdits travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 11 septembre 2019 déposée par Terrassement Baril pour l'exécution desdits travaux de raccordement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ces dossiers lors du comité de travail tenu le 23 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Terrassement Baril le contrat relatif aux travaux de raccordement ci-haut mentionnés au coût de 8 572,11 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de services datée du 11 septembre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-09-252

H.3 TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX MUNICIPAUX – IMMEUBLES SIS AU 271 ET 273, RUE DE CHAMPLAIN / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le règlement 921 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;

23 septembre 2019

CONSIDÉRANT la demande de raccordements aux réseaux municipaux déposée pour les deux nouveaux immeubles à logement situés au 271 et 273, rue De Champlain;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 948 sur la gestion contractuelle, deux entreprises ont été sollicitées afin de réaliser lesdits travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 18 septembre 2019 déposée par Terrassement Baril pour l'exécution desdits travaux de raccordements;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ces dossiers lors du comité de travail tenu le 23 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Terrassement Baril le contrat relatif aux travaux de raccordements ci-haut mentionnés au coût de 14 882,58 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de service datée du 18 septembre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-09-253

H.4 USINE DE FILTRATION / TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GALERIE (ENTRÉE PRINCIPALE)

CONSIDÉRANT que le budget 2019 prévoit la réfection de la galerie de l'entrée principale de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT la cotation datée du 16 septembre 2019 portant le numéro 690770 de la compagnie Alain Chevrette - Construction A.C. 2000 inc.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 23 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à Alain Chevrette – Construction A.C.(2000) inc. les travaux de réfection de la galerie de l'entrée principale de l'usine de filtration au coût de 9 250 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur cotation numéro 690770 datée du 16 septembre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-09-254

H.5 TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX MUNICIPAUX – IMMEUBLE SIS AU 341, RUE MELCHERS / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le règlement 921 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;

CONSIDÉRANT la demande de raccordements aux réseaux municipaux déposée pour l'immeuble sis au 341, rue Melchers;

23 septembre 2019

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 948 sur la gestion contractuelle, deux entreprises ont été sollicitées afin de réaliser lesdits travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 20 septembre 2019 déposée par Terrassement Baril pour l'exécution desdits travaux de raccordements;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ces dossiers lors du comité de travail tenu le 23 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Terrassement Baril le contrat relatif aux travaux de raccordements ci-haut mentionnés au coût de 17 792,08 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de service datée du 20 septembre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-09-255

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 03.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel,
Mairesse

Sylvie Dubois,
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel,
Mairesse